Image not found or type unknown

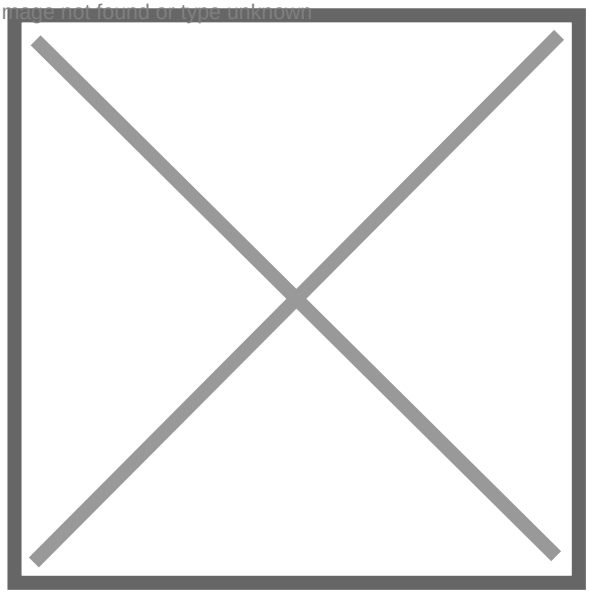

Probleme de cotisation suite mauvais statut juridique

Par **javali59**, le **03/12/2012** à **12:29**

Bonjour tout le monde,
j'ai créé une micro entreprise , donc à nom propre, dans laquelle je vends de l'accès internet, des cabine téléphoniques et des cartes prépayées SFR, Bouygues....Un point phone en fait.
Comme vous le savez, en micro nous avons un forfait de 80.000€ et après un abattement de 71%, les cotisations se font sur la base de 29% considérée comme bénéfice.
Mon problème est tel que mes cotisations me reviennent plus cher que les bénéfices suite au chiffre d'affaire généré par les cartes prépayée. Voici mon cas : en général, nous achetons les cartes à un certain prix et le revendons à un prix imposé. A titre d'exemple une carte de recharge achetée à 9.49TTC se vend 10€. Donc la marge brute est de 51cts d'euro.Autrement dit 5% et des fois ça peut monter jusque 7 ou 8%. Le calcul est donc biaisé car le calcul des cotisation se fait sur la base de 29% de bénéfices or la marge réelle est de 5 à 8%. Cela veut dire, sortir de l'argent de sa poche pour payer à perte. Ce calcul je n'ai pu le voir qu'à la 3ème années, lors du rappel car la 1ere et 2ème année, les cotisations sont forfaitaires. RSI à ce jours, me demande des sommes faramineuses, vu que je vendait beaucoup de carte par an, donc un gros chiffre. Or je serais incapable de les payer, mais j'ai expliquer dans un courrier que je pouvais payer mes cotisations mais après un recalcule, sinon je mets les clés sous la porte.
Que puis je faire, sachant que j'ai changé de régime et réel simplifié et que maintenant j'ai l'huissier sur le dos, que RSI me disent qu'ils ne peuvent refaire un calcul et surtout que je suis à nom propre.
Aussi, quelles sont les conséquences sur moi même?
merci d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés